

VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

composant le conseil33
 en exercice :33
 présents31
 présents par procuration2
 absent.....0
 absente excusée0

O B J E T :

Espace culturel: convention de mise à disposition pour l'implantation d'un poste de distribution publique et convention de servitude.

Le 23 septembre 2021, à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Maire le 17 septembre 2021, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental. Afin d'assurer le caractère public de la séance durant cette période faisant l'objet de restrictions en raison du contexte sanitaire, cette dernière a été retransmise en direct sur la page Facebook de la ville.

PRESENTS : M. Thevenot, Mme Krawczyk, M. Surie, Mme Bitterli, M. Marcuzzo, Mme Umnus, Mme Mary, MM. Naudet, About, Dachez, Desrivières, Mme Roy, Mme Cogné, M. Deluchey, Mmes Brassat, Fayol da Cunha, MM. Zontone, Zakaria, Poisson, Mmes Oziel, Jason, Mèbrek, MM. Malnati, Francine, Delaroche, Mme Baas, MM. Corceiro, Bekare, M. Duranteau, Mme David

PRESENTS PAR PROCURATION : M. Verna à Mme Fayol da Cunha, Mme Chénieux à M. Békare.

ABSENTS :**ABSENT EXCUSE :**

SECRETAIRE : M. Francine

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la commission de l'urbanisme et des travaux en date du 6 septembre 2021,

VU l'avis de la commission des finances locales, budget de la ville, administration générale, personnel et fêtes et cérémonies du 16 septembre 2021,

VU le projet de convention de mise à disposition pour l'implantation d'un poste de distribution publique constitutive de droit réels ci-annexé,

VU le projet de convention de servitude ci-annexé,

CONSIDERANT la suppression d'un ancien poste et l'implantation d'un nouveau poste de distribution publique dénommé 'SN Alembert 1' et situé sur le futur parvis de l'espace culturel,

CONSIDERANT la nécessité de conventionner avec ENEDIS pour l'implantation du poste et l'exploitation des ouvrages,

VU la note explicative de synthèse et sur le rapport de M. Naudet,

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

AUTORISE M. le Maire à signer la convention de mise à disposition pour l'implantation d'un poste de distribution publique constitutive de droit réels avec ENEDIS et tout document relatif à sa mise en application.

AUTORISE M. le Maire à signer la convention de servitudes avec ENEDIS et tout document relatif à sa mise en application.

Le Maire
 Vice-président délégué du Conseil départemental,



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219505989-20210923-DEL2021092319-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/09/2021

Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le :

28 SEP. 2021

Affiché et/ou notifié le : **28 SEP. 2021**

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le **28 SEP. 2021**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.